

PELOUSES SECHES SEMI-NATURELLES ET FACIES D'EMBUISSONNEMENT SUR CALCAIRE (*FESTUCO-BROMETALIA*) (* SITES D'ORCHIDEES REMARQUABLES)

Code NATURA 2000 : 6210	Code CORINE Biotopes : 34.32 et 34.33
Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire et prioritaire en ce qui concerne les sites d'orchidées remarquables (*) (ce dernier étant absent du site)	Typologie : Prairies calcaires subatlantiques semi-arides (<i>Mesobromion</i>) et très sèches (<i>Xerobromion</i>)

Surface dans le site : 188 ha.

Description générale

Pelouse du *Mesobromion*

Pelouse du *Xerobromion*

Cet habitat générique de pelouses calcaires sèches à semi-sèches des *Festuco-Brometalia* comprend les habitats de pelouses steppiques ou sub-continentales (*Festucetalia vallesiaca*) et les habitats de pelouses plus océaniques et sub-méditerranéennes (*Brometalia erecti*). Tous ces habitats, établis sur sols pauvres, sont entretenus par le pâturage. Ces pelouses peuvent être fermées ou ouvertes en fonction du recouvrement rocailleux et de l'intensité du pâturage. La hauteur moyenne de la végétation tourne autour de 0,50 m.

Ces pelouses sont remarquables pour leur richesse en orchidées. Ce caractère peut d'ailleurs faire d'elles des habitats naturels prioritaires si les populations d'orchidées présentes concernent de nombreuses espèces ou des espèces rares sur le territoire national. Ces pelouses mésophiles (conditions écologiques moyennes) à xérophiles (conditions écologiques sèches) sont assez répandues sur l'ensemble du domaine atlantique et s'étendent sporadiquement aux abords du domaine méditerranéen au niveau des affluents calcaires sur lesquels se développent des sols maigres à faible niveau trophique.

La végétation basse qui les compose, est marquée par l'abondance des Poacées (ou Graminées) vivaces.



Description générale (suite)

l'habitat d'intérêt communautaire de « Pelouses calcaires et faciès d'embroussaillageement » englobe trois principaux types de pelouses et pelouses-douffets, le point commun étant l'abondance des Poacées, et particulièrement celles du Bromes érigé (*Bromus erectus*) et du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum* subsp. *pinnatum*) :

les pelouses calcaires mésophiles (*Mesobromion erecti*). (Code CORINE : 34.322H) :

les pelouses calcaires mésophiles se développent sur des pentes moins accusées ou bénéficiant d'expositions moins favorables que les pelouses xérophiles. Par rapport à celles-ci, elles se caractérisent souvent par défaut, du fait de l'absence des espèces les plus thermophiles, dont beaucoup possèdent justement une forte valeur patrimoniale. Le cortège floristique de ces pelouses apparaît donc comme appauvri, et cela même si la pelouse est en bon état de conservation et présente une structure favorable à l'installation d'un cortège floristique diversifié. Parmi les espèces composant le cortège de ces pelouses, dont la plupart sont en commun avec celui des pelouses xériques, on peut citer la Chèvre perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), la Cardoncelle (*Carduncellus mitissimus*), le Petit Boucage (*Pimpinella saxifraga*), la Bugrane rampante (*Oenonis repens*), l'Hippocrépidie en ombelle (*Hippocrepis comosa*), le Cirse acaulé (*Cirsium acaule*) et le Lin purgatif (*Linum catharticum*)

les pelouses calcaires xérophiles (*Xerobromion erecti*). (Code CORINE : 34.332E) :

Deux groupes géographiques de pelouses très sèches peuvent être distingués, caractérisés des cortèges floristiques qui diffèrent sensiblement :

- Au Nord du site, les pelouses littorales situées au sommet des falaises vivées, de Meschers-sur-Grande (Conche des Cadets, Pointe de l'Arneche, Ilot de la Couronne) à la Pointe de Suzac : possédant un caractère relictuel du fait des aménagements touristiques, elles constituent le refuge d'espèces à haute valeur patrimoniale que l'on ne retrouve pas au niveau des coteaux situés plus au Sud. Il s'agit de l'Inule des montagnes (*Inula montana*), l'Iris maritime (*Iris spuria* subsp. *maritima*), la Sésélie bleuâtre (*Sesleria caerulea*), la Féтуque de Lahondère (*Festuca lahonderi*), la Pâquerette papuleuse (*Bellis pappulosa*), la Leucanthème à feuilles de graminée (*Leucanthemum graminifolium*) et de la Stipe pennée (*Stipa pennata*).
- Les pelouses situées dans la partie centrale du site, des Monards à St-Thomas-de-Conac, avec de grosses concentrations autour de Chenac - St-Seurin d'Uzet, Mortagne-sur-Gironde et Magelou. La plupart sont situées au niveau de combes où elles dominent des prairies et boisements alluviaux. Elles sont caractérisées par la présence récurrente de la Catananche bleue (*Catananche caerulea*) et de la Féтуque de Timbal (*Festuca timbalii*), accompagnés de l'Aster-lynoisyris (*Aster lynoisyris*), l'Astragale de Montpéllier (*Astragalus monspessulanus*) et beaucoup plus rarement de l'Hysope blanchâtre (*Hyssopus officinalis* subsp. *canescens*).

Au sein de ces deux types de pelouses, la présence d'espaces écorchés en forte pente dépourvus de végétation vivace permet l'installation d'un cortège d'espèces annuelles possédant une importante valeur patrimoniale : il est composé de la Bugrane naine (*Oenonis pusilla*), de la Passerine (*Thymelaea passerina*), du Lin raide (*Linum strictum* subsp. *strictum*) et du Melliott à fruits sillonnés (*Melilotus sulcatus*).

les Islières xérophiles (*Geranium saxatile*). (Code CORINE : 34.41) :

Qu'elles présentent une forme linéaire en Islière des fourrés calcicoles ou qu'elles colonisent les pelouses sous forme d'ourlets en nappe, ces végétations sont dominées par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), la Dorycnie à cinq feuilles (*Dorycnium pentaphyllum*) et l'Inule à feuilles de spirée (*Inula spiraeifolia*). Les autres espèces remarquables de ces groupements sont : le Fenouil (*Foeniculum vulgare*) et la Falcaire (*Falcaria vulgaris*). Les Islières xérophiles Leucanthème en corymbe (*Leucanthemum corymbosum*) et la Falcaire (*Falcaria vulgaris*). Les Islières xérophiles hébergent sur le site une plante d'intérêt patrimonial : le Peucedan d'Alsace (*Peucedanum alsaticum*).

Les pelouses calcicoles, sur lesquelles il n'y a plus actuellement d'usages agro-pastoraux, entrent en dynamique de fermeture et sont colonisées par des arbustes thermophiles, qui annoncent le passage aux fruticées à Prunellier (*Prunus spinosa*) et Troène (*Ligustrum vulgare*) (Code CORINE : 31.81). Parmi ces arbustes, on peut citer la Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Cornouiller mâle (*Cornus mas*) et le Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*). Ils sont parfois accompagnés par le Sumac des corroyeurs (*Rhus coriaria*), qui possède un intérêt patrimonial en région Poitou-Charentes.

Au niveau des coteaux, ces fruticées entrent en mosaïque avec des boisements thermophiles à Orme champêtre (*Ulmus campestris*) et Gouet négligé (*Arum neglectum*) (Code CORINE : 41.F12).

Répartition géographique

Cet habitat est présent dans une grande partie de l'Europe occidentale depuis les collines méditerranéennes ou les plaines d'Europe moyenne jusqu'à l'étage montagnard à tendance méditerranéenne.

Espèces caractéristiques

Anacamptis pyramidalis, *Bromus erectus*, *Brachypodium pinnatum*, *Carex flacca*, *Briza media*, *Hippocrepis comosa*, *Inula montana*, *Sanguisorba minor*, *Helianthemum nummularium*, *Lotus corniculatus*, *Orchis morio*, *Ophrys insectifera*, *Teucrium chamaedrys*, *Teucrium montanum*, etc.

Evolution naturelle

Le maintien de cet habitat semi-naturel est essentiellement lié à la pérennité des activités pastorales extensives. Lorsque celles-ci disparaissent, l'évolution naturelle des pelouses reprend et les lignaux pionniers colonisent le milieu pour former la fruticée, stade de végétation arbustive transitoire, avant l'installation de la forêt.

Intérêt patrimonial

Les pelouses du *Festucetalia* et *Brometalia* sont très riches d'un point de vue biologique et présentent un intérêt multiple :

- Habitat privilégié pour les orchidées et de nombreuses espèces végétales en limite d'aire de répartition ;
- Intérêt faunistique notamment en ce qui concerne les insectes et les oiseaux ;
- Intérêt paysager par la mosaïque végétale à laquelle les pelouses contribuent.

Etat à privilégier

Maintenir et restaurer l'ouverture des pelouses et préserver le faible niveau trophique des sols.

Menaces

- La menace principale réside avant tout dans l'abandon des pratiques pastorales extensives sur les pelouses et la reprise de la dynamique naturelle vers la forêt ;
- La divagation anarchique des pratiquants de sports motorisés ;
- La transformation de ces anciennes zones de pâturage en espaces de production agricole (vignes, céréales,...).

Localisation de l'habitat sur le site

- Au nord du site, les pelouses littorales sont situées au sommet des falaises vives, de Meschers-sur-Gironde à la Pointe de Suzac ;
- Dans la partie sud, les pelouses sont réparties entre Les Monards et Saint-Thomas-de-Conac, avec de grosses concentrations autour de Chenac – Saint-Seurin d'Uzet, Mortagne-sur-Gironde et Mageloup.

Etat de conservation sur le site

L'état de conservation est mauvais à bon selon les secteurs.

Pistes de gestion envisageables sur le site

- Afin de conserver ces milieux, il est important de réaliser :
 - une phase de restauration pour les milieux dégradés (élimination des ligneux)
 - une phase d'entretien par pâturage extensif ou par fauchage avec exportation
- Pour les étendues relativement importantes, il est nécessaire d'associer les agriculteurs à la gestion extensive. Il sera alors possible d'envisager :
 - un pâturage extensif avec une charge de 6 brebis à l'hectare (pour une U.G.B.I. moyenne de 0.7)
 - pour les pelouses envahies par le Brachypode penché la restauration par un pâturage intensif et tournant, sur de courtes périodes, avec des enclos mobiles.
- Les feux courants sont à proscrire car ils entraînent la régression de certaines espèces d'insectes, peuvent accélérer le développement du Brachypode penché (ses rhizomes n'étant pas détruits par le feu). De plus, l'écobuage est souvent mal contrôlé.
- Le passage de véhicules motorisés est à contrôler.
-